## REPUBLIQUE DU BENIN PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2014-728 DU 25 NOVEMBRE 2014

Chargeant Monsieur Alassane SOUMANOU, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes, de l'intérim de Monsieur Marcel A. de SOUZA, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, pour compter du lundi 06 jusqu'au jeudi 16 octobre 2014.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret n° 2014-512 du 20 août 2014, portant composition du Gouvernement,

## <u>D E C R E T E</u>

Article 1<sup>er</sup>: Pour compter du mercredi 07 au mercredi 16 octobre 2014 Monsieur Alassane SOUMANOU, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes, est chargé de l'intérim de Monsieur Marcel A. de SOUZA, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 25 novembre 2014

Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS: PR 1 AN 1 HCJ 1 CS 1 CC 1 CES 1 HAAC 1 MINISTERES 26 SGG 1 JO 1

